

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 16 juin 2021

7. Position CM et décision CG sur la motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du Chemin des rives » (C. Ferrier)

Introduction

M. Julien Niederer, du PLR, demande que la sécurité des usagers du Chemin des rives, surtout en période de forte affluence, soit assurée. Il est important que tous les « points sensibles » ne deviennent pas des lieux d'accidents. Le « S » juste après la buvette du débarcadère est sans la moindre visibilité, et souvent, les cyclistes n'adaptent pas leur vitesse.

Développement

Les cyclistes, notamment les possesseurs de vélos électriques, devaient adapter leur vitesse au niveau du S situé entre la buvette du débarcadère et le passage inférieur de la Coop. En effet, la largeur réduite du chemin, la présence de la haie et le tracé sinueux du chemin, empêchent une bonne visibilité des usagers venant en face. Plusieurs cyclistes n'ont malheureusement pas le bon comportement.

Le Conseil municipal propose de mettre en place un marquage au sol, ainsi que des panneaux « Cyclistes, ralentissez! », de chaque côté de la sinuosité du chemin, afin de ralentir les cyclistes et assurer un croisement en toute sécurité.

Le Conseil municipal propose également un marquage au droit de la sortie du passage inférieur de la Coop afin de rendre attentifs les utilisateurs du croisement des flux.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion et de mettre en place les mesures proposées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL